

ETAT DES LIEUX DES POLITIQUES DES CONSEILS REGIONAUX EN FAVEUR DE L'APPRENTISSAGE

Contacts:

Olivier KIRSCH, Président au 03.80.53.93.50 Didier GUINAUDIE, Secrétaire national au 01.39.79.63.57 www.fnadir.org



SOMMAIRE

- Contexte de l'enquête et objectif
- 1ère partie : Poids de l'apprentissage dans les régions
- <u>2ème partie</u>: Etat des lieux des politiques régionales en matière d'apprentissage
 - 2.1 Politique et communication vers les acteurs
 - 2.2 Financement de l'Apprentissage et autres aides
 - a) Le financement des CFA
 - b) Les aides aux entreprises
 - c) Les autres aides
 - 2.3 Professionnalisation des acteurs
 - 2.4 Les Contrats d'Objectifs et de Moyens
- Conclusion



CONTEXTE DE L'ENQUETE ET OBJECTIF

- Les lois de décentralisation de 1982 et 1983 ont confié aux Régions la gestion de l'Apprentissage (lois DEFERRE).
- Depuis, les Conseil Régionaux contribuent au financement des CFA et versent ce que l'on a appelé une subvention d'équilibre.
- La loi dite de « Démocratie de Proximité », votée le 27 février 2002, conforte les Conseils Régionaux dans leur rôle de pilotage des formations par Apprentissage et leur délègue le paiement de la prime à l'embauche et des primes annuelles à l'effort de formation dès 2003.
- La loi dite de « programmation pour la cohésion sociale » du 18 janvier 2005 confirme le rôle attribué à l'Apprentissage en tant que moyen de « régulation sociale » avec pour corollaire un objectif de développement quantitatif.
- Dans le cadre de ses journées d'études 2006 (Lyon, 21 & 22 novembre), la FNADIR a souhaité réaliser un état des lieux partiel des politiques régionales dans le but de permettre à ses adhérents de s'appuyer sur des données objectives dans leurs relations avec le Conseil Régional de leur région. Ce travail a été réalisé par le Cabinet ADEEC. Les données qui y sont présentées reflètent la perception des directeurs des CFA confortée et validée par des entretiens téléphoniques avec les services apprentissage et des recherches dans les documentations existantes.





1ère partie :

POIDS DE

L'APPRENTISSAGE

DANS LES REGIONS



PRECISIONS ...

Les données de cette première partie ont été obtenues à partir :

- Entretiens téléphoniques semi-directifs réalisés auprès des Services Apprentissage des 22 régions métropolitaines dont la Corse et auprès des Services Instructeurs.
- Documentation technique publiée sur les sites internet d'institutions, administrations et collectivités telles que l'INSEE, l'UNEDIC, l'Education Nationale, les Conseils Régionaux, la DGCL, l'ARF ...

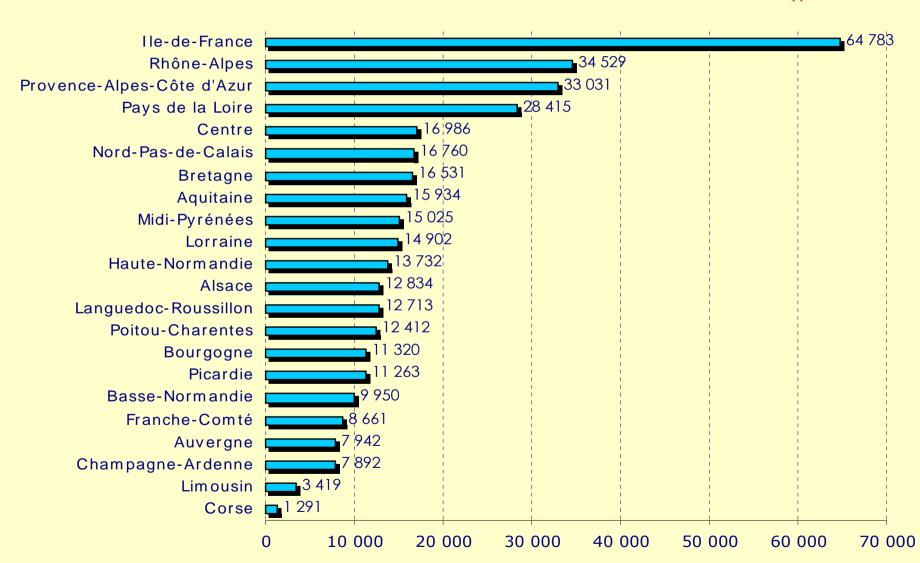
Cette première partie appelle les commentaires suivants :

- les données financières prises en compte sont constituées des dépenses réelles figurant aux sections investissement et fonctionnement des comptes administratifs 2005 des Régions;
- les dépenses d'investissement peuvent revêtir un caractère cyclique (programmes de rénovation);
- sont exclues les opérations d'ordre et de réaménagement de la dette;
- le transfert de l'ICF vers les Régions et sa modulation par ces dernières risquent de modifier les ratios financiers 2006 ;
- · les comptes administratifs 2005 ne sont pas encore tous présentés sous la forme M71, des écarts peuvent intervenir dans la formation des dépenses (jusqu'à 10%).

EFFECTIFS APPRENTIS EN 2005

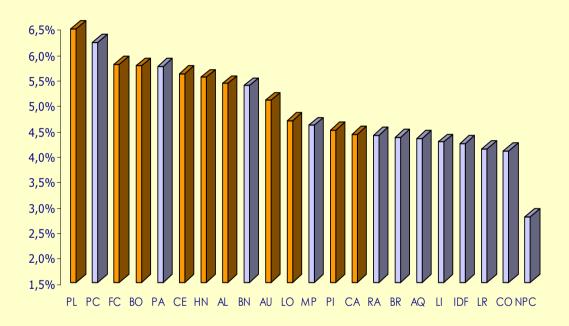
Effectif total 2005 pour les 22 Régions métropolitaines :

· 370 324 apprentis



EFFECTIFS APPRENTIS / CLASSE D'AGE

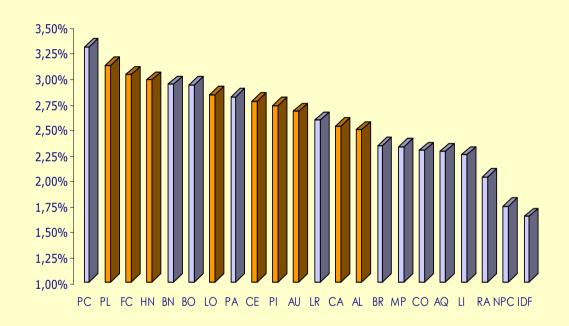
LES 10 PRINCIPALES REGIONS INDUSTRIELLES DE FRANCE SONT CREATRICES D'EMPLOI DANS L'APPRENTISSAGE



 Sur le plan statistique, il existe une correspondance entre les Régions les plus industrialisées (représentées par des barres ocres), et celles dont les effectifs d'apprentis sont élevés

- D'autres variables interviennent dans la formation des effectifs, par exemple l'engagement des Régions dans la promotion de l'Apprentissage, le poids des PME, des TPE et du secteur des Métiers (ce qui est le cas de PACA ou de Poitou-Charentes), ou bien encore l'incitation financière vers les entreprises, sans oublier l'offre de formation sous statut scolaire des lycées professionnels.
- création de Sections d'Apprentissage dans ces lycées semble être une voie retenue par un nombre croissant de Régions qui tentent de faire converger exigences de développement et les contraintes de coût avec la lutte contre la désaffection dont semble souffrir. manière inégale. de l'enseignement professionnel sous statut scolaire

EFFECTIFS APPRENTIS / SALARIES

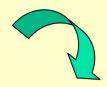


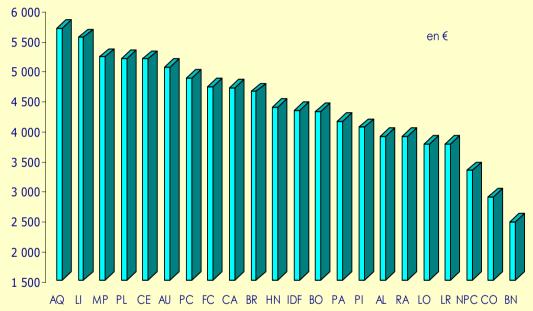
LE SECTEUR TERTIAIRE NE SEMBLE PAS AVOIR LE MÊME POTENTIEL DE RECRUTEMENT QUE L'INDUSTRIE, MAIS EST-CE LE SEUL FACTEUR ?

- L'effectif « salarié » est constitué des personnes ayant une activité salariée recensée par l'UNEDIC; sont exclus les fonctionnaires de l'administration et des collectivités
- L'Apprentissage dans le secteur public restant un phénomène marginal, le graphe reste significatif du positionnement des Régions.
- Nous remarquons que la distribution des Régions est similaire, pour cet indicateur, de celle observée vis à vis de la classe d'âge où le phénomène industriel ressort comme un facteur influant.
- A noter la position excentrée de l'Ilede-France, Région où le poids du secteur tertiaire est le plus important (80,5%) de la France métropolitaine et où celui de l'industrie est un des plus faible (13,5%).

DEPENSES DE LA REGION PAR APPRENTI

3 PRINCIPAUX FACTEURS DE DEPENSES

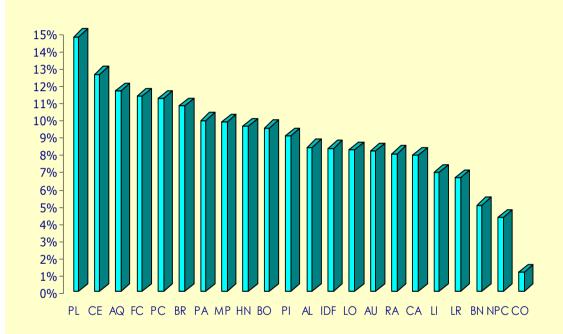




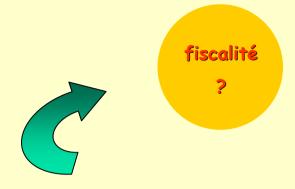
Les sommes comptabilisées sont formées par la totalisation des dépenses réalisées en 2005 sur la section « investissement » et la section « fonctionnement » (fonctionnement des CFA, THR, autres aides aux apprentis, COM et ICF).

- Politique offensive de croissance de la formation par la voie de l'Apprentissage combinée à une faiblesse structurelle de la collecte de Taxe d'Apprentissage (secteurs de l'agriculture et des métiers) a pour effet mécanique d'accroître l'intervention des Régions.
- Le transfert du versement de l'ICF de l'Etat vers les Régions a sensiblement alourdi les dépenses de ces dernières. Par ailleurs, les effets de la modulation peuvent créer une situation où la compensation versée par l'Etat ne permet pas l'équilibre « dépenses / recettes ».
- La taille des CFA est un troisième facteur de coût dans la mesure où l'éclatement de la production pédagogique en petites unités ne permet pas de réaliser des économies d'échelle. Par exemple, les Régions à habitat dispersé et dont le tissu économique ne permet pas de collecter un niveau important de TA, apparaissent vulnérables vis à vis de ce facteur.

PART DE L'APPRENTISSAGE DANS LE BUDGET GENERAL

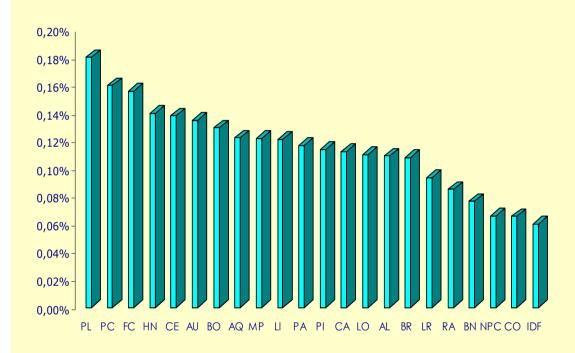


Rapprochée des dépenses réelles globales d'une Région, la part des dépenses figurant aux chapitres 901 et 931 des comptes administratifs montre généralement une propension à croître.



- La Région Pays de la Loire est représentative de l'importance prise par l'Apprentissage : près de 15% des dépenses du Conseil Régional sont, en 2005, consacrées à financer l'Apprentissage.
- L'Etat, dans le cadre de la défense de l'emploi et du maintien de la cohésion sociale, pousse les Régions française à poursuivre leur effort de développement de l'Apprentissage.
- Rationalisation des coûts de fonctionnement des CFA, clarification de leur formation (traçabilité), mobilisation de moyens immobiliers sous-utilisés, plus grande maîtrise des effectifs, telles sont les pistes sur lesquelles s'engagent un nombre croissant de régions.

PART DE L'APPRENTISSAGE / PIB REGION



L'intervention croissante des Conseils Régionaux dans le financement de l'Apprentissage pose de facto la question des règles de péréquation interrégionales, à savoir la prise en compte des disparités de collecte de la TA.

- Le PIB régional est formé par la sommation des Valeurs Ajoutées (VA) des entreprises de la dite Région.
- La VA est la partie du Chiffre d'Affaires qui sert à financer les salaires ainsi que les prélèvements sociaux et fiscaux. Elle représente la richesse produite par l'entreprise.
- La VA sert notamment à financer la Taxe d'Apprentissage, hors secteur agricole.
- Le graphique ci-contre met en perspective l'effort financier consenti par une Région avec la richesse qui y est produite par les entreprises.
- A ratios d'effectifs comparables (classes d'âge), par exemple Ile-de-France et Limousin, c'est la collecte de la Taxe d'Apprentissage, ainsi que sa redistribution, qui fait la différence (rapport pouvant aller de 1 à 2).



POUR RESUMER ...

Les ratios présentés sont à relativiser puisqu'il s'agit d'une photo et non d'un film. Ils ne permettent pas d'observer l'évolution d'un ou de plusieurs indicateurs dans le temps.

L'année 2005 se caractérise, a priori, par les positionnements ci-dessous :

RATIOS « EFFECTIFS »

Pays-de-la-Loire

Poitou-Charentes

Franche-Comté

Bourgogne

Haute-Normandie

Paca

Basse-Normandie

Centre

Lorraine

Auvergne

RATIOS « FINANCIERS »

Aquitaine

Pays-de-la-Loire

Centre

Midi-Pyrénées

Franche-Comté

Poitou-Charentes

Bretagne

Limousin

Haute-Normandie

Auvergne





2ème partie :

ETAT DES LIEUX DES

POLITIQUES REGIONALES

EN MATIERE

D'APPRENTISSAGE



PRECISIONS ...

Les données de cette deuxième partie ont été obtenues à partir :

- Du questionnaire adressé aux Présidents des 13 ARDIRs et sympathisants de 3 autres Régions, par voie postale ou Internet, avec un taux de retour de 69%.
- Pour les aides aux entreprises et partiellement, celles accordées aux apprentis, les données ont été obtenues auprès des conseils régionaux.

Cette deuxième partie appelle le commentaires suivant :

- Cette deuxième partie de l'enquête, est le reflet de la perception de l'environnement réglementaire et financier dans lequel évolue les Directrices et Directeurs de CFA.
- les données recueillies par le biais du questionnaire ont donc été traitées à l'état brut.





2.1

POLITIQUE ET

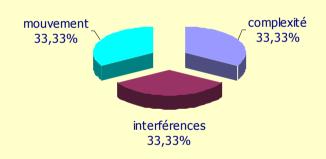
COMMUNICATION

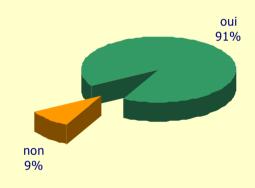
VERS LES ACTEURS

LA COMMUNICATION DU CONSEIL REGIONAL (1)

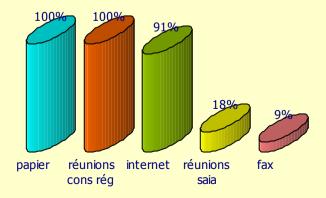
CERNEZ-VOUS LA POLITIQUE DU CONSEIL REGIONAL ?

SOURCES D'INCERTITUDES ?



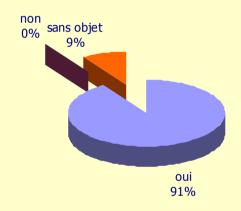


LES MOYENS D'INFORMATION

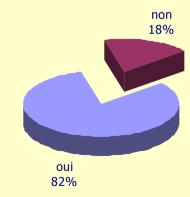


LA COMMUNICATION DU CONSEIL REGIONAL (2)

L'ARDIR, UN VECTEUR DE COMMUNICATION ?



COMMUNICATION SATISFAISANTE?



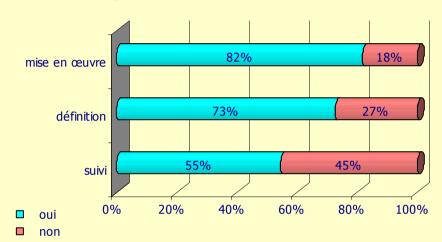
Sans commentaire ...!

COMMUNICATION ET PRISE DE DECISION

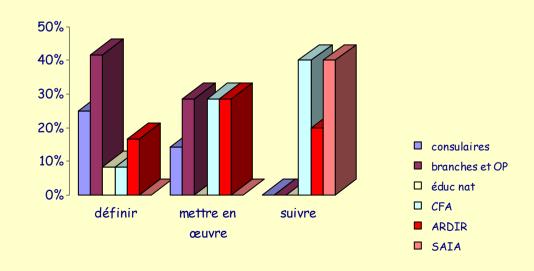
CONCERTATION AVEC LES ACTEURS REGIONAUX ?

Apparemment, chaque acteur traditionnel est dans son rôle ...

A noter la place de l'ARDIR dans la phase de mise en œuvre des politiques.

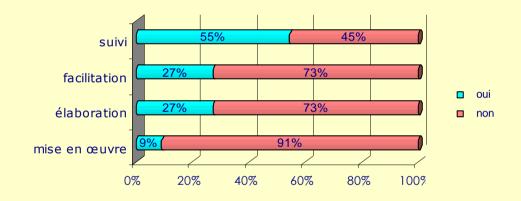


PARTICIPATION DES ACTEURS



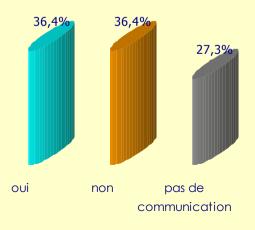
COMMUNICATION ET SERVICES INSTRUCTEURS

ROLE DES SERVICES INSTRUCTEURS ?



Dans le cadre de la mise à disposition, confirmation du rôle joué par le SAIA dans les phases de suivi des dispositifs mis en œuvre dans les CFA.

COHERENCE ENTRE COMMUNICATIONS?



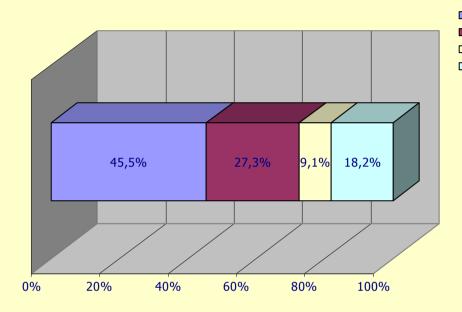




2.2

FINANCEMENT DE
L'APPRENTISSAGE
ET AUTRES AIDES

a) FINANCEMENT DES CFA: LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT



La méthode de calcul recourrant aux barèmes apparaît comme un outil complexe. Pour un barème de même nature, la valeur peut différer en fonction :

- du niveau de formation
- du métier préparé ou du secteur
- ou de la combinaison des 2 critères

Le taux de prise en charge venant pondérer le barème dépend de plusieurs facteurs. Notamment, pour le CFA, la capacité à percevoir la taxe, à diversifier ses recettes, à rationaliser ses dépenses...

heure / apprenti

heure / groupe

- an / apprenti
- masse globale

DIVERSITE

La notion de « barème » est dominante (73% des cas), et se décline différemment selon les régions.

Les types de barèmes servant de base au calcul de la subvention de fonctionnement sont de 2 ordres:

- l'heure/apprenti
- le coût annuel d'un apprenti

La méthode consistant à réduire l'écart entre « masses » ne représente que 18% des cas. A noter que cette méthode peut aussi s'appuyer sur des coûts réels prédéterminés.

Celle consistant à calculer un coût moyen par groupe pour chaque CFA représente 9% des cas.

L'application du concept de barème, quel qu'il soit, permet aux régions de gagner en lisibilité et en traçabilité. Ces vertus peuvent expliquer l'extension progressive de cette méthode de financement.



BAREMES APPLIQUES PAR LES REGIONS

Exemples de barèmes pratiqués

	niv 5	niv 4	niv 3	niv 2	niv 1							
AL	4,80 € 5,45 €	4,95 € 6,75 €	7,35 € 8,10 €									
ВО	3 niveaux de barème h/ap par secteur (mini, moyen, maxi)											
IDF	4,45 €	5,05 €	5,72 €	8,7	4 €							
MP	3,60 €		4,1	0 €								
PA	3,5	2 €	3,67 €	4,14€								
170	3,6	7 €	3,83 €	4,2	9€							
RA		VO	IR TABLEAU SUIVA	ANT								
0.5	0.044.00.5	1011006	5 005 00 6	7.010	00.6							
CE	2 946,00 €	4 064,00 €	5 385,00 €		5,00 €							
	2 900,00 €	2 900,00 €		5 385,00 €								
	3 520,00 €	3 935,00 €		7 560,00 €								
LR		4 350,00 €		8 700,00 €								
		5 075,00 €										
		5 180,00 €										
AQ	Pas de barème - Etude des coûts réels											
BR	Rapprochement, s'ils existent, de coûts pré-établis											
NPC	Coût moyen heure/groupe applicable à tous les CFA											
INIC	Coormoyer rieure/groupe applicable a rous les CFA											

Lorsqu'ils existent depuis au moins 5 ans, les barèmes ont évolué à la hausse pour tenir compte des augmentations de coûts à effectif constant.

Selon les Régions, ces hausses sont plus ou moins sensibles ; elles peuvent être inégales selon le niveau préparé ou la catégorie (métiers, secteurs) de formation.

La mise en place généralisée de la comptabilité analytique permet aux Régions d'affiner leurs bases de données sur les coûts réels, soit par diplôme, section (55%), soit par métiers ou famille de métiers (36%).

Cet outil d'aide à la gestion comptable des CFA permet de segmenter les coûts de production pédagogique avec, pour corollaire, la possibilité de diversifier les barèmes.

Pour les CFA, la contrepartie de ce mouvement se traduit par le renforcement des fonctions de gestion et de pilotage.

BAREMES APPLIQUES EN RHONE-ALPES

	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II	Niveau I
Technologies Industrielles Fondamentales	4 500 €	7 500 €	6 500 €	5 500 €	7 500 €
Spéc. Plurival. de l'Agronomie et Agriculture	3 000 €	4 000 €	4 500 €	/	/
Spéc. Pluritechno des Transformations	3 500 € à 11 500 €	4 500 € à 12 000 €	4 500 € à 9 000 €	5 500 € à 10 500 €	7 000 € à 12 000 €
Spéc. Pluritechno, Génie Civil, Construction	4 000 €	4 500 € 5 500 €	7 000 € 7 500 €	/	12 000 €
Spéc. Pluritechno Matériaux Souples	3 500 € à 10 000 €	4 500 € à 12 000 €	/	/	/
Spéc. Pluritechno Mécanique-Electricité	3 500 € 4 500 €	6 000 € 7 500 €	6 500 € 7 500 €	5 000 € 5 500 €	7 000 € 8 500 €
Spéc. Plurival. des Echanges et Gestion	3 000 € à 7 500 €	5 000 € à 9 000 €	5 000 € à 7 500 €	5 000 € à 6 000 €	5 500 € à 10 000 €
Spéc. Plurival. Sanitaires et Sociales	3 000 € à 6 500 €	3 000 € à 7 500 €	4 000 € à 8 000 €	5 000 € à 9 000 €	5 000 € à 6 000 €
Mathématiques et Sciences	/	/	6 500 €	5 500 €	6 000 €

LES AVANCES (ou acomptes) DE FONCTIONNEMENT

Les grilles de lecture font apparaître une pratique dominante dans le domaine du mode de calcul de la subvention de fonctionnement.



MODE DOMINANT POUR LE CALCUL DE LA SUBVENTION

barème unitaire x quantité x taux de prise en charge du CFA

En général, lorsque le CFA produit un coût unitaire supérieur au barème, c'est le barème qui est retenu. A l'inverse, c'est le coût produit par le CFA qui est retenu. Le barème est alors à considérer comme un plafond.

Apparemment il en va de même lorsque se substitue au barème la notion de coût moyen de production applicable de manière transversale aux CFA ou spécifiquement à chacun d'entre eux.

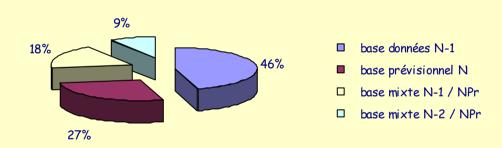
Il peut en découler des situations de déficit de gestion difficiles à négocier avec les Régions.

Autre remarque, lorsque les avances (ou acomptes) sont estimées sur la base du prévisionnel de l'année N, la Région retient soit les effectifs au 1^{er} janvier de N, soit ceux de N-1, pour le calcul.

LES AVANCES (ou acomptes) DE FONCTIONNEMENT

C'est la variété qui caractérise les méthodes de versement des subventions de fonctionnement des CFA par les Régions. Aucune pratique dominante n'émerge des cas étudiés.

POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION



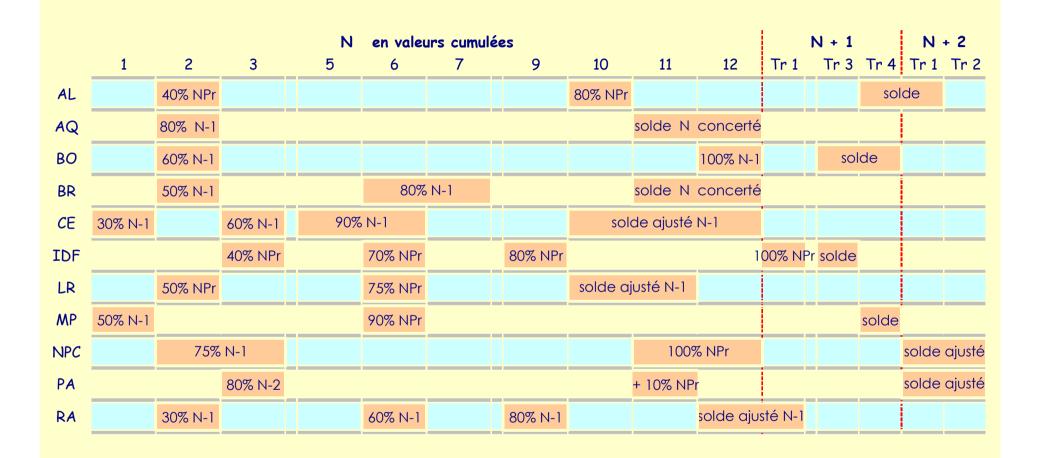
La base « données N-1 » est soit calculée à partir des effectifs N-1, soit formée par la subvention votée pour N-1.



... à bien y regarder, 73% des Régions ne se basent pas sur le prévisionnel. A défaut de pratique dominante, nous pouvons qualifier ce réflexe de « principe de prudence » partagé.

Ce principe est renforcé lorsqu'il s'agit de verser les avances ou acomptes postérieurs, ou bien lorsqu'il s'agit des soldes. A cet effet, les Régions exigent les comptes financiers des CFA.

CALENDRIER THEORIQUE DES AVANCES (ou acomptes)

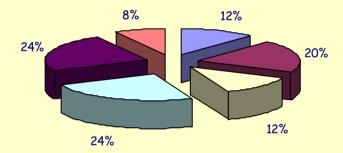


Les dates de versement de certaines avances peuvent être reculées de 1 à plusieurs mois selon la production ou non des comptes financiers du CFA, selon la durée d'instruction de la demande par le service instructeur ou encore pour des raisons de trésorerie.

LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (1)

> Les priorités







Les écarts sont relativement faibles, ce qui démontre la variété des priorités définies par les Régions. Dans un soucis de lisibilité et de visibilité, les Conseils Régionaux mettent en place des outils de prévision, type schéma prévisionnel.

Les CFA sont ainsi invités à faire remonter leurs besoins à court et/ou à moyen terme, selon le cas. La référence au Projet d'Etablissement peut être exigée.

Les Régions en font l'analyse, les rapprochent de leurs critères et de leurs priorités, dans le but de donner un ordre de grandeur à l'effort financier et de le planifier.

Après retraitement des données issues du questionnaire, il ressort que les 3 principales priorités actuelles des Régions semblent concerner:

- La modernisation des moyens pédagogiques (TIC) et des moyens immobiliers (mise aux normes)
- · La sécurité au sens large (protection des biens et des personnes)
- · Le développement de l'offre de formation (mobilier et immobilier)

LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (2)

> Les modalités ... exemple de la Région Aquitaine (vote du 16 juin 2003)

	Construction ou réhabilitation des locaux
< 762 246 €	55%
de 762 246 à 3 049 000 €	41%
de 3 049 000 € à 7 622 450 €	28%
> 7 622 450 € plafonnement à 2 286 735 €	25%

Aides à l'équipement 55%

Ces taux « plafond » s'entendent hors intervention du FEDER mobilisable dans les régions zonées sur l'Objectif 2 du FSE.

Depuis, le FEDER n'est plus mobilisable. Le Conseil Régional d'Aquitaine a été obligé de s'adapter pour débloquer les dossiers déposés par les CFA et leurs Organismes Gestionnaires.

De manière générale, les Régions examinent les dossiers qui leur sont soumis en fonction des critères suivants :

- Adéquation de la demande avec les règles d'engagement et les orientations fixées par le Conseil Régional
- Surface financière du CFA et capacité à recevoir de la Taxe d'Apprentissage
- Bilan des aides financières allouées au cours des dernières années
- L'intérêt stratégique de la Région à déplacer le curseur dans un sens ou dans un autre

POUR RESUMER ...

- Qu'ils soient liés au fonctionnement ou à l'investissement des structures, les mécanismes de financement des CFA apparaissent complexes et difficilement compréhensibles quant au sens à donner à la diversité des règles.
- Ils s'inscrivent dans une logique, de type « rationalité contingente », qui veut que chaque Région soit tenue légalement de financer l'Apprentissage en utilisant des ressources dont elles ne maîtrisent pas, à la source, les processus de formation et de répartition, à l'exception de celles provenant de la fiscalité régionale. Les faisceaux de contraintes qui en découlent favorisent l'émergence de marges d'interprétation et de décision variables selon les territoires.
- Compte tenu du volume croissant des dépenses à allouer à l'Apprentissage et de la place qu'elles prennent déjà dans les comptes des Conseils Régionaux, 2 tendances continueront probablement à s'affirmer dans l'avenir :
 - création de nouvelles règles pour traiter les incertitudes générées par la diversité des acteurs, des formations ou par les mécanismes de répartition de la Taxe d'Apprentissage;
 - renforcement des moyens de pilotage des structures et des outils de calcul des subventions dans le but d'améliorer la « productivité » du système et de permettre une plus grande traçabilité des dépenses.

2 SOUHAITS POUR DEMAIN ... SIMPLIFICATION ET HARMONISATION!

b) LES AIDES AUX ENTREPRISES

- La loi du 27 février 2002 dite de « démocratie de proximité » pose le principe du transfert du paiement des aides aux employeurs d'apprentis du budget de l'Etat aux Régions.
- Le décret n° 2004-551 du 15 juin 2004 permet aux Régions de faire varier les montants de l'ICF entre 1.000 et 5.000 € pour chaque année du cycle de formation.
- Le décret n° 2005-1502 du 5 décembre 2005, relatif au régime de l'ICF, fixe le montant minimal de celle-ci, pour chacune des années du cycle de formation, à 1.000 €; il précise les cas de reversement à la Région.

AUJOURD'HUI:

■ 10 Régions proposent encore le versement de l'ICF selon des modalités et conditions classiques, telles qu'elles existaient lors du transfert du paiement des aides.

⇒ TABLEAU 1

■ 12 Régions ont défini les conditions d'attribution de l'aide avec pour ambition d'en améliorer le caractère incitatif par son adaptation aux particularités économiques, sociales et démographiques locales.

⇒ TABLEAU 2

L'AIDE AUX ENTREPRISES - Tableau 1

> Les « classiques »

REGIONS	CARACTERISTIQUES DE L'AIDE					
Aquitaine						
Auvergne	Aide à l'embauche de l'apprenti : - 915 €					
Basse Normandie	7.5 0					
Champagne-Ardenne	Soutien à l'effort de formation:					
Corse	- 1.525 € si l'apprenti a - de 18 ans à la conclusion du contrat					
Franche Comté	- 1.830 € si l'apprenti a + de 18 ans à la conclusion du contrat					
Limousin	contrat					
Midi Pyrénées	Majoration					
Nord Pas de Calais	- 7,62 € par heure de formation au-delà de 600 hs et dans la limite de 200 hs					
PACA						

Exemple de situation ...

Une entreprise de plomberie recrute 1 jeune apprentie, Charlotte, pour la former dans le cadre d'un CAP en 2 ans

Il s'engage à suivre une formation au tutorat et à participer à 2 réunions du CFA.

La jeune fille est âgée de 17 ans, elle est en difficulté scolaire et sort d'une 3ème de collège.

Ayant obtenu son CAP elle est recrutée en CDI par son maître d'apprentissage.

MONTANT VERSE PAR LA REGION

⇒ 3.965 € sur 2 ans

MAIS

La plupart de ces Régions sont en cours de réflexion pour adopter ou non le système « modulé ».

L'AIDE AUX ENTREPRISES - Tableau 2

> Les « modulées » - partie 1

	prime embauche apprenti								prime de base à l'effort de			présent		< 20 sal
	< 20			ou = 20 so		. E0 asl	sans		formation			aux	< 250 sal	
	pré-appr	titul niv 5	aire ou -	prépa niv 5	prépa niv 4	₹ 50 Sai	critère	post appr	an 1	an 2	an 3	examens		niv 5 ou -
AL						950			1650	1650	1650			
ВО									1400	1400	1400			
BR									1000	1000	1000			
CE			900						1200	1200	1200			
HN									1530	1530	1530			470
IDF									1200	1200	1200		300	
LO							1000		1000	1000	1000	1000 / 700		
LR	250	1000						1500	1000	1000	1000			
PC									1000	1000	1000			
PI									1400	1400	1400			
PL				1050 c	ou 915				1500	1300	1300			
RA									1000	1000	1000			

L'AIDE AUX ENTREPRISES - Tableau 2 (suite)

> Les « modulées » - partie 2

		format MA suivi CFA		plan de formation	mobilité transnat	mixité des	·	formations	j b	jeune en difficulté		
	profession	promo appr et/ou	< 50 sal	person	40 / j	métiers	cotorep	> 600 hs	niv 5 en 1 an	niv 4 an 1	niv 4 an 2	sociale ou scolaire
AL						150						150
ВО		250 / an 1		100								
BR ¹		1000 / an				300 ↔						
CE		500 / an 1				500						
HN						500 ↔		7,62 / h 200 h				
IDF					1200 max	500	600					
LO		500 / an 1				500						
LR												
PC ²	300	300 / an				300		5 / h 200 h				300
PI		150 / an	300 / an			600 ↔			500	500	2000	
PL		200 / action						3 / h 100 h				450 (niv 5) an 1
RA		500 / action										

¹ obligation de visite 1 fois par an par le CFA

² outre la formation du MA, participation à des salons de promotion

L'AIDE AUX ENTREPRISES - Tableau 2 (suite)

> Les « modulées » - partie 3

	apprentis sans qualification (infra 5) recrutés sur niv 5		idem préparant niv 5 ou 4		apprentis majeurs			sans condition âge				augm			
	/	15 à 19	20 et +	18 et +	19 ds les 6 m	21 ds les 6 m	niv 5	niv 4	niv 3	au-delà	niv 5	niv 4	niv 3 O sal	bac + 3 < 50 sal	qualif > niv 5
AL															400
ВО	400						300	300	300	300	500	250			
BR															
CE		500	1200												500
HN							305	305	305	305					
IDF							500 (18)	500 (20)	500 (22)						
LO															
LR															
PC	300														
PI					1000	2000							1500	1500	
PL															
RA				1500							1000*	500*			

^{*} sortie avant terminale pour niv 5 / sortie avant niv 3 pour niveau 4

L'AIDE AUX ENTREPRISES - Comparatif

La modulation permet de prioriser 3 axes :

- ✓ la qualité du tutorat et l'implication du maître d'apprentissage dans le processus de formation
- Le traitement du phénomène d'absence de qualification et sa prévention, incluant l'incitation au recrutement d'apprentis majeurs
- ✓ La mixité des métiers et, pour certaines collectivités, dans les 2 sens ...

Les effets de cette modulation sur la situation de l'entreprise de plomberie ...

Alsace	4 550	Lorraine	6 500
Bourgogne	4 850	Languedoc-Roussillon	4 500
Bretagne	4 600	Poitou-Charentes	4 100
Centre	5 800	Picardie	4 900
Haute-Normandie	5 000	Pays-de-la-Loire	4 500
Ile-de-France	4 000	Rhône-Alpes	4 500

POUR RESUMER ...

Le phénomène de modulation, introduisant le concept de prime de base et de majorations cumulables, est aujourd'hui largement majoritaire dans les Régions métropolitaines. A noter que l'on ne peut pas techniquement corréler ce phénomène au rang occupé par ces Régions en matière d'effectifs.

Les entretiens réalisés dans le cadre de cet état des lieux font toutefois ressortir un mouvement que l'on pourrait qualifier de paradoxal, même si nous devons nous garder de le généraliser à l'ensemble des Collectivités.

- Les Régions qui n'ont pas basculé dans le nouveau système sont quasiment toutes en cours de réflexion sur le sujet et s'interrogent sur les caractéristiques et modalités d'application en faveur des entreprises de leur ressort. Pour certaines, la décision est déjà prise et le système modulé sera en place en 2007.
- A l'opposé, les Régions qui ont été en mesure de faire le bilan financier du versement des primes modulées sont aujourd'hui interrogatives sur son devenir quant à sa forme actuelle. En effet et à elle seule, la ligne « ICF » pèse parfois près de 40% des dépenses de fonctionnement 2005 réalisées sur le chapitre Apprentissage.

L'accroissement de ces dépenses alimente la tendance actuelle de certaines Régions à vouloir renégocier le financement du développement de l'Apprentissage. Par ailleurs, pour ces mêmes Régions, l'actualité n'est plus réellement dans le développement quantitatif des effectifs mais plutôt au développement qualitatif du système, notamment par la maîtrise des effectifs.

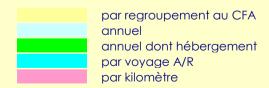
c) LES AUTRES AIDES: VUE D'ENSEMBLE DES PRINCIPALES AIDES

	Transport	Hôtellerie	Restauration	1er équipement	Livres scolaires	Culture Loisirs	Sport	Educatif Santé	UE
AL						VitaCulture			
AQ									
BO						Access	Access		
BR									
CE						Clarc			
IDF						Chéquier			
LR									
MP									
NPC									
PA						Chéquier			
RA					M'ra!	M'ra!	M'ra!		

- les aides THR sont prévues dans le code du travail qui ne précise pas l'acteur ayant la gestion de l'aide. D'où des comportements différents sur la forme et les modalités d'application par les Régions.
- Les domaines « éducatif et santé » et « sport », même s'il n'existe pas d'actions spécifiques à mettre au compte du chapitre « apprentissage », peuvent faire l'objet d'appels à projet, de demandes spécifiques émises par les CFA et de manifestations organisées et financées par les Régions. Localement, les actions peuvent aussi être inclues dans le budget prévisionnel et donc être intégrées dans le fonctionnement.

FOCUS SUR LES AIDES THR (1)

	Transport													
	6 à 25		26 à 50		51 à 75		76 à 100		101 à 200		201 à 300		> 300	
	int	ext	int	ext	int	ext	int	ext	int	ext	int	ext	int	ext
AL				> 5 kms, for	rfait kilométri	ique de 0,04	€ 0∪ 0,09 € ((si bus) et limi	ité à 150	kms				
AQ	31,56€	139,64 €	80,19€	352,92€	121,35€	534,49 €	162,97 €	716,82€	réel base 2ème classe					
ВО	3,5	50 €	5,0	0 €	7,5	0 €	9,0	0 €	18,00 € 28,00 € 37,00 €			00€		
BR ¹	36,00 €	151,20 €	88,80 €	388,00€	133,20 €	576,10€	177,6 € (h	nors structure	e familiale) et 766,4 € (dans la structure familiale)				iliale)	
BR ²	62,40 €	256,80 €	152,30 €	659,60 €	223,10 €	977,80 €	301,2	€ (hors struc	ture familiale) et 1305,5 € (structure familiale)			e)		
CE ³	72,00 €	351,00 €	184,00 €	893,00€	277,00 €	1 353,00 €	374,00 €	1 813,00 €	508 € (internat) et 1813 € (externat)					
IDF ³	28,05€	119,52 €	68,14€	299,56 €	113,42€	493,93 €	158,09 €	691,20€	réel sur justificatif					
LR	aide étudiée au cas par cas si apprenti ne bénéficie pas des réductions tarifaires de la SNCF (VIA PRO)													
MP	2,3	35 €	5,9	4 €	9,0	7 €	réel base 1/2 tarif et limité à 350 kms							
NPC	160,	,00€	230,	00€	320,	00€	430,	.00€	560,00 €					
PA	30,49 €	131,11 €	73,94 €	330,05 €	124,40 €	546,83 €	173,49 €	764,07 €	249,31 (internat) et 1094,44 (externat)			†)		
RA	100,00 € (+ 100,00 € versé par l'Etat) par apprenti, distribués par le CFA en fonction de critères validés par la Région, sur les 3 postes THR								7					



¹ forfaits applicables pour les formations < 601 heures, à partir de 5 kms

² forfaits applicables pour les formations > 600 heures, à partir de 5 kms

^{1, 2} la notion d'internat est remplacée par "hébergement hors structure familiale" ³ avec application du coefficient de prise en charge pour le barème transport

FOCUS SUR LES AIDES THR (2)

	Héber- gement	Restau- ration			
AL	2,63 € si > 7 €	0,89 € si > 3,80 €			
AQ	2,34 €	0,76 €			
ВО	2,95 €	0,95€			
BR ¹ BR ²	2,91 €	1,12€			
CE ³	3,63 €	1,02 €			
IDF ³	5,40 €	0,88 €			
LR	2,00 €	5,00 €			
MP	4,69 €	0,94€			
NPC		1,50 €			
PA	3,05 €	1,52 €			
R <i>A</i>					

cf. tableau précédent

AUTRES AIDES EN FAVEUR DES JEUNES

> Quelques exemples significatifs

	1er équipement	Livres scolaires	Culture et loisirs	Sport	Métiers en tension
Centre			30 € pour spectacle, cinéma 20 € pour livres		
Midi-Pyrénées	41 € à 403 €	60 €	50 € chéquier lecture	Les Lycéades	
PACA	50 € à 350 €		28 € pour lecture 16 € pour cinéma		
Rhône-Alpes	100 € / 150 € / 230 €	70 €	6 entrées cinéma 30 € réduction spectacles 8 € en librairie (non cumul) accés gratuit musées, sites	30 € réduction	1 000 €
Ile-de -France	50 € à 460 € pondéré par des critères sociaux limité à 1/3 des apprentis	système de prêt aux apprentis	Pour un prix de 15 € 8 chèques = 8 entrées dont : 2 chèques scène 1 chèque cinéma 1 chèque livre de 8 € 1 chèque patrimoine + 1 chèque invité 1 chèque exposition + 1 chèque invité	Manifestations organisées et financées par le CRIF	
Alsace	82 €		5,5 € la place de spectacle 4 € la place de cinéma		

POUR RESUMER ...

- Outre l'octroi de la carte d'étudiant ou d'apprenti, les apprentis bénéficient progressivement des aides accordées jusqu'à présent aux lycéens par les Conseils Régionaux:
 - ✓ Scolarité: achat des livres scolaires, achat du 1er équipement,
 - ✓ *Transports*: abonnement à tarif préférentiel,
 - ✓ Culture, loisirs et sport: réductions et/ou accès gratuits.
- Les actions telles que « Festival des lycéens », « Printemps des lycéens », « Lycéens au cinéma », actions de prévention diverses ou appels à projet sont aujourd'hui ouvertes aux apprentis ainsi qu'aux CFA, sans oublier un autre classique tel que « Pub sur scène » ...
- Toutefois, certaines Régions considèrent encore les apprentis comme des jeunes caractérisés en premier lieu par un statut de salarié. Dans cette logique, elles attribuent ainsi aux employeurs - et aux apprentis - la responsabilité principale de la prise en charge de certaines dépenses.

■ UNE TENDANCE LOURDE :

Les Régions semblent s'engager dans une démarche alliant simplification des modalités de versement des 5 aides principales, clarification de leurs montants et traçabilité des dépenses. Ce mouvement tend aussi à conférer aux CFA la responsabilité principale du choix des critères de versement de ces aides ainsi que leur gestion.

RUBRIQU'A BRAC

NOUS NE POUVONS PAS FERMER CE CHAPITRE SANS NOMMER ...

- Développeurs de l'Apprentissage
- Animateurs territoriaux de l'Apprentissage
- Cours d'enseignement à distance
- Positionnement des jeunes
- Visites en entreprises
- Accompagnement médiation
- Fonds social d'aide aux jeunes apprentis
- Soutien aux apprentis en difficulté

...

	Ile-de-France	Paca	Bretagne
positionnement des jeunes	56,25€		
visites en entreprises		27,35 € 41,41 €	70,00 €
services entreprises		47 €	

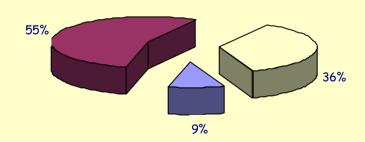




2.3
PROFESSIONNALISATION
DES ACTEURS

PROFESSIONNALISATION DES CFA (1)

Une démarche partagée



- AFAQ
- projets qualité
- autres actions

- Toutes les Régions ont mis en place des dispositifs ayant pour but d'améliorer la qualité des formations et du fonctionnement général des structures.
- Les projets qualité comprennent les dispositifs de type « contrat qualité » ou « convention qualité ».
- Ils se caractérisent par l'ampleur des programmes qui ne sont pas confinés à 1 seul domaine.
- Les autres actions sont plus ciblées.
 Elles touchent la promotion de l'Apprentissage, l'accompagnement,
 l'individualisation, la recherche innovation, la relation CFA/Entreprise ...
- Elles ont parfois servi d'alternative aux programmes lourds, parfois elles ont été proposées aux CFA en complément de ces derniers.

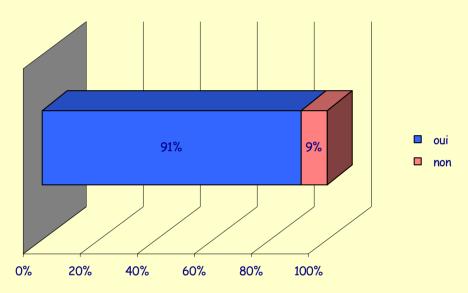
PROFESSIONNALISATION DES CFA (2)

- Sous réserve de leur éligibilité, l'ensemble de ces actions ou dispositifs sont cofinancés par le FSE, en général à hauteur de 50% des dépenses totales.
- En contrepartie, les Régions abondent sur ces fonds et le financement total accordé au CFA peut dépasser 80% des dépenses réalisées.
- Ces subventions sont généralement versées chaque année sous forme d'avance - 50% ou 60% du prévisionnel - puis de solde sur présentation des justificatifs et du bilan.
- Elles couvrent généralement les achats de prestations extérieures, les achats de produits, les salaires chargés des personnels internes ...; les recrutements à l'occasion de la mise en œuvre des programmes lourds ont toujours suscité de fortes réserves de la part des financeurs.
- Certaines Régions ont favorisé la dimension collective et partenariale en favorisant la création de plateformes regroupant des CFA autour d'1 même thème.



DYNAMIQUE SOCIALE, MUTUALISATION HOMOGENEISATION DES PRATIQUES

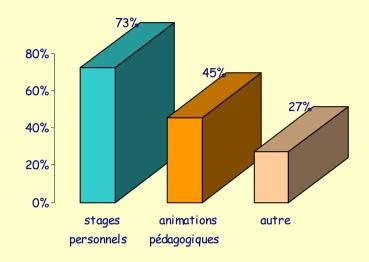
PROFESSIONNALISATION DES PERSONNELS (1)



- Pour les actions relevant du domaine pédagogique et didactique, la maîtrise d'œuvre est le plus souvent assurée par des structures directement ou indirectement en lien avec l'Education Nationale.
- Les effets de la décentralisation sont, là aussi, observables dans le partage des rôles.

- La quasi totalité des Conseils Régionaux ont mis en place des actions de développement des compétences des personnels de CFA.
- Soit sous la forme de plan régional alimenté par les plans de formation des structures, soit sous la forme d'actions ciblées en faveur d'une catégorie de personnel.
- En général, les priorités en terme de compétences à acquérir ou à développer sont définies préalablement lors d'une phase de recueil des besoins impliquant les différents acteurs de l'Apprentissage.
- La maîtrise d'ouvrage est généralement assurée par le Conseil Régional. Les services instructeurs restent fortement impliqués dans un rôle d'assistance technique à la définition des besoins et à l'élaboration des plans régionaux.

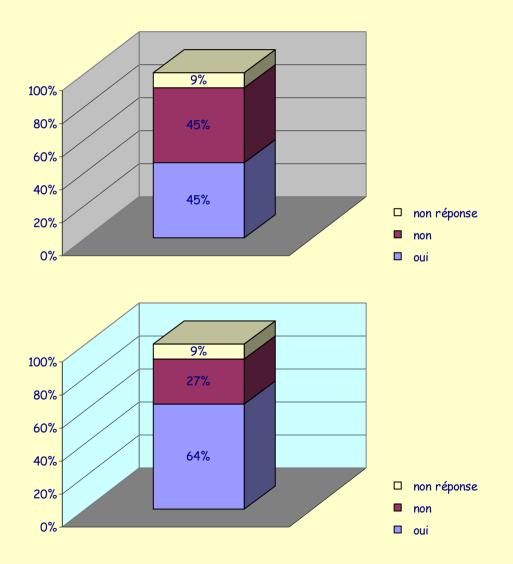
PROFESSIONNALISATION DES PERSONNELS (2)



- La série « stages personnels » est constituée d'actions portant sur la didactique, la pédagogie de l'alternance ou bien encore sur les logiciels de gestion administrative.
- La série « autre » est formée par des actions lourdes, modulaires, notamment celles qui sont destinées aux formateurs nouvellement recrutés.
- Les « animations pédagogiques » permettent la mutualisation des pratiques et des ressources entre formateurs.

- Le financement de ces opérations est variable selon les Régions.
- Les modalités de financement évoluent souvent dans le temps en fonction de critères qui relèvent des évaluations menées sur les actions réalisées, de la hiérarchisation des priorités régionales et des crédits votés.
- En général, les dépenses de prestataires sont financées à 50% ou à 100%. Parfois, l'aide régionale porte également sur les dépenses de salaires des formés ou des formateurs remplaçants.
- Pour illustration, en Ile-de-France, et pour les formations destinées aux nouveaux formateurs, la Région prend à sa charge 50% des coûts pédagogiques et verse une aide de 50 € par journée de formation, dans une limite de 85 jours.
- A noter le caractère incertain des dispositifs proposés dans le passé et qui étaient cofinancés par le FSE.

PROFESSIONNALISATION DES M.A.



- Résultat très partagé si l'on ne tient compte que des actions organisées et financées par les Régions ...
- Si l'on élargit le champ d'intervention des Régions aux primes versées aux entreprises, le ratio est sensiblement supérieur.
- Sans compter les Régions qui vont basculer sur le système de modulation ou celles qui le sont déjà mais qui vont l'élargir à ce type de prime, le ratio passe de 45% à 64%.
- Va-t-on vers une généralisation de l'intervention des Régions dans le processus de professionnalisation des M.A.?

POUR RESUMER ...

- Les Conseils Régionaux interviennent de manière conséquente dans les actions de professionnalisation.
- En prenant du recul, nous pouvons dire que l'objet premier et privilégié de cette démarche a été la structure CFA. Ce n'est pas un hasard dans la mesure où la compétence des Régions ne pouvait être réellement contestée par les autres acteurs.
- L'intervention vers les personnels, et plus particulièrement pour les formateurs, a été plus tardive puisque ce champ relevait traditionnellement, sauf exception, de la seule compétence de l'Education Nationale et des services instructeurs.
- Il en est de même pour les actions dirigées vers les maître d'apprentissage, c'est à dire vers le monde de l'entreprise, terrain où les compétences des Régions sont pratiquement inexistantes.
- Aujourd'hui, face à un certain nombre de contraintes ou d'incertitudes, liées notamment à la nouvelle programmation 2007-2013 du FSE, les Régions tendent à resserrer le cadre de leurs interventions sur des sujets précis et fortement créateurs de valeur-ajoutée, par exemple le processus pédagogique.
- Quelle sera l'influence à moyen terme des Contrats d'Objectifs et de Moyens, des FNDMA et FNPTA?
- Permettront-ils de pérenniser les financements dédiés à la professionnalisation ?



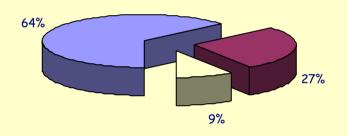


2.4
LES CONTRATS
D'OBJECTIFS ET
DE MOYENS

Y-A-T-IL UN C.O.M. DANS LES REGIONS?

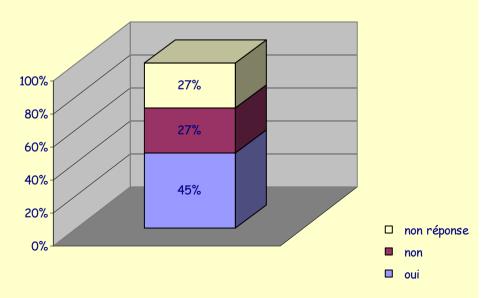


- **2006**
- □ non réponse

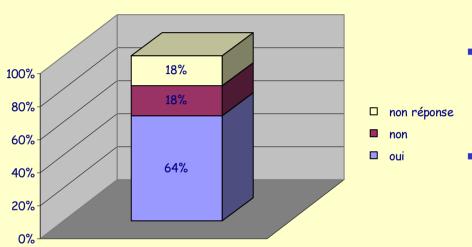


- Les COM sont une réalité depuis 2005 dans une majorité de Régions (64%).
- L'année 2006 a vu la signature et la mise en œuvre des derniers COM.
- Le calendrier initial semble avoir été respecté.

- Dans seulement 27% des cas, les COM ont pu être actés de manière significative dès 2005.
- Dans 45% des cas, une étape préalable de définition et de signature d'un cadre cadre a été nécessaire.

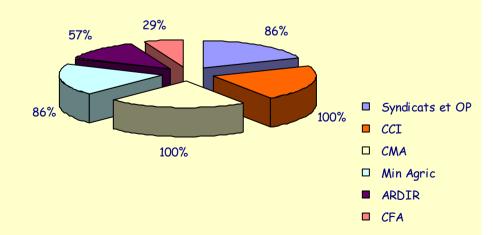


PARTICIPATION DES ACTEURS DE L'APPRENTISSAGE



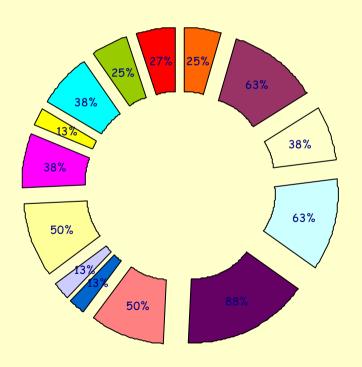
- Les Conseils Régionaux ont majoritairement utilisé le mode concertatif pour définir les orientations et les moyens de mise en œuvre des COM, soit 64% des cas.
- La non concertation est un phénomène qui ne touche que 18% des cas examinés.

- La concertation a été organisée (57%) le plus souvent au niveau régional, par « famille d'acteurs ».
- Apparemment, les Organisations consulaires ont été consultées dans chacune des Régions.
- A noter l'importance des ARDIR(s) qui, dans 57% des cas, ont participé aux travaux préalables.



PRIORITES EXPRIMEES DANS LES C.O.M.

OCCURRENCE DES PRIORITES



- ruptures de contrat
- adaptation de l'offre de formation
- □ valorisation des métiers et de l'apprentissage
- □ conditions matérielles de l'apprenti
- qualité et modernisation de la formation
- capacités d'accueil et de formation
- nouveaux publics et nouvelles entreprises
- passerelles entre filières de formation
- □ égalité des chances
- □ pré-apprentissage
- □ formations de niveau V
- professionnalisation des acteurs
- mobilité, échanges européens
- ne sait pas



CONCLUSION

Les données présentées mettent indéniablement en évidence une forte disparité des politiques d'une région à l'autre et une complexité croissante, tout particulièrement des dispositifs de financement et des aides (apprentis et entreprises). Faut-il y voir là un des fruits de la décentralisation?

Toujours est-il que cette situation de fait complique passablement la tâche des directeurs de CFA notamment par les contraintes nouvelles et complexes qu'elle engendre, tant au plan financier que dans la gestion des dossiers.

Par ailleurs, les éléments de l'étude ne montrent pas aujourd'hui que les moyens mis en œuvre participent à l'essor de l'apprentissage ou à sa plus juste reconnaissance.

Cette situation, concernant la formation initiale, pose également la question de l'égalité républicaine des apprentis et entreprises face à des aides très différentes d'une région à l'autre. Cela peut être de nature à induire des situations de distorsion de concurrence pour des établissements proches, de régions limitrophes.

La présente étude n'est cependant qu'une photographie de l'apprentissage à un moment donné, la période allant de mai à octobre 2006 ; elle reste donc à étayer d'un point de vue dynamique ce qui supposerait une réactualisation régulière. Ceci n'entrant pas spécifiquement ni dans les missions ni dans les moyens de la FNADIR, nous nous en remettons à d'autres opérateurs comme le CNFPTLV qui seront sans doute plus compétents et mieux outillés et avec lesquels toute forme de coopération serait la bienvenue.

En outre, la nécessité d'une concertation accrue de tous les acteurs de l'apprentissage apparaissant nettement, la FNADIR souhaite pouvoir y être associée.

Pour le Conseil d'administration de la FNADIR, le Président, Olivier KIRSCH, Paris le 01/03/2007